

Charte des valeurs

Les 12 lignes de conduite



www.arve-industries.fr

1 Le Respect

L'entreprise développe ses activités en relation avec un ensemble de parties prenantes (ses actionnaires, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et son environnement local), qui contribuent à la création de valeur. Leur position et leurs intérêts doivent par conséquent être pris en considération au niveau de la gouvernance de l'entreprise, ainsi que dans ses actions concrètes, selon des modalités à définir, notamment pour ce qui concerne les parties prenantes externes.

L'entreprise s'engage à respecter et à préserver, dans ses activités et dans ses décisions, un équilibre entre ses propres intérêts et ceux desdites parties prenantes. Elle mène dans ce but un dialogue ouvert et de bonne foi avec elles.

> **Le Respect**
(considération, équilibre des intérêts)

> **La Responsabilité**
(Cohérence, anticipation, fiabilité, citoyenneté)

> **La Culture Industrielle**
(attitude collaborative en interne et en externe, qualité et innovation)

ACTIVITÉS

La relation client/fournisseur

Les ressources humaines

L'environnement

L'innovation

Développer une vision de la relation fournisseurs à long terme et des pratiques de concurrence loyale

Considérer les Hommes comme le premier actif de nos entreprises

Intégrer les critères et les normes environnementaux dans l'ensemble des activités de nos entreprises

Prendre en compte les idées des collaborateurs et des partenaires (clients)

Chercher à connaître, prendre en considération et promouvoir l'offre locale. A conditions égales, privilégier les fournisseurs du territoire

Faire preuve d'exemplarité dans le management et d'une volonté constante de progrès

S'engager à mettre en oeuvre un plan de réduction de l'empreinte écologique

Chercher à anticiper les nouvelles tendances du marché par une veille active pour préparer l'avenir

Développer une vision d'entreprise étendue sur le territoire, en favorisant des relations interentreprises collaboratives, à l'achat et à la vente

Favoriser le développement des Hommes par une coopération entre fonctions RH des entreprises du territoire

Favoriser les coopérations en matière de gestion environnementale

Favoriser l'innovation par la recherche de partenariats (mutualisation des moyens)

2 La Responsabilité

La responsabilité désigne la capacité de l'entreprise à répondre de ses décisions, c'est-à-dire à leur donner du sens et à en anticiper les conséquences. Elle désigne également la fiabilité, comme volonté de tenir ses engagements, qu'ils soient formels ou informels. La responsabilité de l'entreprise concerne aussi bien ses activités stratégiques, que ses actions au quotidien. Elle porte en premier lieu sur son environnement naturel, social et économique proche, tout particulièrement sur son territoire*.

L'entreprise s'engage à prendre des décisions raisonnées et soutenables. Elle fait preuve de cohérence dans ses discours et ses actes.

3 La Culture Industrielle

La culture entrepreneuriale et industrielle du territoire repose sur le sens de l'effort, de l'initiative et de l'innovation, sur la volonté de progresser par l'acquisition de compétences collectives et, enfin, sur un projet d'entreprise partagé. Elle est renforcée par la volonté des entreprises de conjoindre leurs efforts et de « jouer collectif », dans tous les domaines où cela est possible.

L'entreprise s'engage, d'une part, à promouvoir cette culture industrielle, et, d'autre part, à adopter une attitude collaborative, à travers son management en interne et une ouverture aux collaborations interentreprises en externe.

Charte des valeurs

Les 12 lignes de conduite



ACTIVITÉS

VALEURS

Le Respect

(considération, équilibre des intérêts)

La Responsabilité

(Cohérence, anticipation, fiabilité, citoyenneté)

La Culture Industrielle

(attitude collaborative en interne et en externe, qualité et innovation)

La relation client/fournisseur

Développer une vision de la relation fournisseurs à long terme et des pratiques de concurrence loyale

Chercher à connaître, prendre en considération et promouvoir l'offre locale. A conditions égales, privilégier les fournisseurs du territoire

Développer une vision d'entreprise étendue sur le territoire, en favorisant des relations interentreprises collaboratives, à l'achat et à la vente

Les ressources humaines

Considérer les Hommes comme le premier actif de nos entreprises

Faire preuve d'exemplarité dans le management et d'une volonté constante de progrès

Favoriser le développement des Hommes par une coopération entre fonctions RH des entreprises du territoire

L'environnement

Intégrer les critères et les normes environnementaux dans l'ensemble des activités de nos entreprises

S'engager à mettre en oeuvre un plan de réduction de l'empreinte écologique

Favoriser les coopérations en matière de gestion environnementale

L'innovation

Prendre en compte les idées des collaborateurs et des partenaires (clients)

Chercher à anticiper les nouvelles tendances du marché par une veille active pour préparer l'avenir

Favoriser l'innovation par la recherche de partenariats (mutualisation des moyens)

1 le respect

L'entreprise développe ses activités en relation avec un ensemble de parties prenantes (ses actionnaires, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et son environnement local), qui contribuent à la création de valeur. Leur position et leurs intérêts doivent par conséquent être pris en considération au niveau de la gouvernance de l'entreprise, ainsi que dans ses actions

concrètes, selon des modalités à définir, notamment pour ce qui concerne les parties prenantes externes.

L'entreprise s'engage à respecter et à préserver, dans ses activités et dans ses décisions, un équilibre entre ses propres intérêts et ceux desdites parties prenantes. Elle mène dans ce but un dialogue ouvert et de bonne foi avec elles.

2 la responsabilité

La responsabilité désigne la capacité de que ses actions au quotidien. Elle porte l'entreprise à répondre de ses décisions, en premier lieu sur son environnement c'est-à-dire à leur donner du sens et à naturel, social et économique proche, tout en anticiper les conséquences. Elle désigne particulièrement sur son territoire*.

également la fiabilité, comme volonté de **L'entreprise s'engage à prendre des décisions raisonnées et soutenables. Elle fait preuve de cohérence dans ses discours et ses actes.** tenir ses engagements, qu'ils soient formels ou informels. La responsabilité de l'entreprise concerne aussi bien ses activités stratégiques,

3 la culture industrielle

La culture entrepreneuriale et industrielle du territoire repose sur le sens de l'effort, de l'initiative et de l'innovation, sur la volonté de progresser par l'acquisition de compétences collectives et, enfin, sur un projet d'entreprise partagé. Elle est renforcée par la volonté des entreprises de conjointer leurs efforts et de « jouer collectif », dans tous les domaines où cela est possible. **L'entreprise s'engage, d'une part, à promouvoir cette culture industrielle, et, d'autre part, à adopter une attitude collaborative, à travers son management en interne et une ouverture aux collaborations interentreprises en externe.**

Charte des valeurs

Les 12 lignes de conduite



www.arve-industries.fr

Activités

La relation client/fournisseur

Les ressources humaines

L'environnement

L'innovation

1 le respect

L'entreprise développe ses activités en relation avec un ensemble de parties prenantes (ses actionnaires, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et son environnement local), qui contribuent à la création de valeur. Leur position et leurs intérêts doivent par conséquent être pris en considération au niveau de la gouvernance de l'entreprise, ainsi que dans ses actions concrètes, selon des modalités à définir, notamment pour ce qui concerne les parties prenantes externes.

L'entreprise s'engage à respecter et à préserver, dans ses activités et dans ses décisions, un équilibre entre ses propres intérêts et ceux des dites parties prenantes. Elle mène dans ce but un dialogue ouvert et de bonne foi avec elles.

Valeurs

> **Le respect**
(considération, équilibre des intérêts)

Développer une vision de la relation fournisseurs à long terme et des pratiques de concurrence loyale

Considérer les Hommes comme le premier actif de nos entreprises

Intégrer les critères et les normes environnementaux dans l'ensemble des activités de nos entreprises

Prendre en compte les idées des collaborateurs et des partenaires (clients)

> **La responsabilité**
(Cohérence, anticipation, fiabilité, citoyenneté)

Chercher à connaître, prendre en considération et promouvoir l'offre locale. A conditions égales, privilégier les fournisseurs du territoire

Faire preuve d'exemplarité dans le management et d'une volonté constante de progrès

S'engager à mettre en oeuvre un plan de réduction de l'empreinte écologique

Chercher à anticiper les nouvelles tendances du marché par une veille active pour préparer l'avenir

> **La culture Industrielle**
(attitude collaborative en interne et en externe, qualité et innovation)

Développer une vision d'entreprise étendue sur le territoire, en favorisant des relations interentreprises collaboratives, à l'achat et à la vente

Favoriser le développement des Hommes par une coopération entre fonctions RH des entreprises du territoire

Favoriser les coopérations en matière de gestion environnementale

Favoriser l'innovation par la recherche de partenariats (mutualisation des moyens)

2 la responsabilité

La responsabilité désigne la capacité de l'entreprise à répondre de ses décisions, c'est-à-dire à leur donner du sens et à en anticiper les conséquences. Elle désigne également la fiabilité, comme volonté de tenir ses engagements, qu'ils soient formels ou informels. La responsabilité de l'entreprise concerne aussi bien ses activités stratégiques, que ses actions au quotidien. Elle porte en premier lieu sur son environnement naturel, social et économique proche, tout particulièrement sur son territoire*.

L'entreprise s'engage à prendre des décisions raisonnées et soutenables. Elle fait preuve de cohérence dans ses discours et ses actes.

3 la culture industrielle

La culture entrepreneuriale et industrielle du territoire repose sur le sens de l'effort, de l'initiative et de l'innovation, sur la volonté de progresser par l'acquisition de compétences collectives et, enfin, sur un projet d'entreprise partagé. Elle est renforcée par la volonté des entreprises de conjointre leurs efforts et de « jouer collectif », dans tous les domaines où cela est possible.

L'entreprise s'engage, d'une part, à promouvoir cette culture industrielle, et, d'autre part, à adopter une attitude collaborative, à travers son management en interne et une ouverture aux collaborations interentreprises en externe.